



Maintenance & Services Ascenseur Avenant Services

VOTRE PROJET

Référence	N° 630028310
Projet	
Equipement(s) concerné(s)	1
Le Client	Mairie de Aurec-sur-Loire Place du Breuil 43110 Aurec-sur-Loire

Interlocuteur Schindler	Sylvain REYNIER Responsable Agence Service Tél. : +33687403653 Email : sylvain.reynier@schindler.com
-------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

VOTRE OFFRE

Avenant Services
Annexe 1 : Conditions particulières

Maintenance & Services Ascenseur

Avenant Services



Prestations proposées	1 x GSM	
Entre le client	Mairie de Aurec-sur-Loire Place du Breuil 43110 Aurec-sur-Loire Siret : 21430012100016 Ci-après désigné « le Client »	
Et la société	Schindler, société anonyme au capital de 8 594 520 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le n° 383 711 678, dont le siège social est situé au 5 rue Dewoitine à Vélizy-Villacoublay (78140), représentée par la personne suivante, dûment habilité à l'effet des présentes : Sylvain REYNIER (Responsable Agence Service) Agence Loire Auvergne 1-3 rue Kepler 63100 Clermont-Ferrand SCHINDLER est locataire gérant du fonds de commerce de la société DUTREIX SCHINDLER (RCS 765 500 350) et FELLER INDUSTRIES MULHOUSE (RCS 344 276 233) Ci-après désignée « Schindler » Ci-après désignées individuellement « la Partie » et collectivement « les Parties ».	
Conditions	Date de prise d'effet	01/09/2025
	Durée de la période initiale	5 ans
	Reconduction tacite	Tous les 5 ans
	Délai du préavis	6 mois
	Durée de validité de l'offre	Jusqu'au 03/06/2025
Révision du prix	Périodicité	Tous les ans au 1er janvier
	Indice de révision	01/06/2025
Durée	La durée du Contrat est modifiée et remplacée comme suit : Le Contrat est prorogé pour une durée ferme de 5 ans à compter de la date de prise d'effet de l'avenant. Au-delà de cette durée, le Contrat se renouvellera automatiquement par périodes de 5 ans, sauf résiliation de l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec avis de réception au moins 6 mois avant le terme de la période en cours.	
Facturation / paiement	Facturation	Trimestrielle d'avance La facturation et le paiement des Services additionnels seront effectués suivant les mêmes modalités que celles prévues au Contrat.
	Moyen paiement	Ainsi, au titre des prestations prévues par le Contrat et l'Avenant, le Client s'engage à verser les sommes prévues dans l'Avenant additionnées de celles prévues au Contrat.
	Délai	Les factures seront payables à 30 jours net

Maintenance & Services Ascenseur
Avenant Services
Schindler

N° appareil	Adresse de l'équipement	Caractéristiques	Prestations	Prix
21900010041	ASCENSEURS 5 AVENUE DE LA GARE 43110 AUREC SUR LOIRE	Charge 630 KG Niveaux Vitesse 0,63 M/S	GSM	144.00 €
			TOTAL HT	144.00 €
			TVA (20.00 %)	28.80 €
			TOTAL TTC	172.80 €

*Prix majoré du taux de TVA en vigueur lors de la facturation qui aura lieu à la signature des présentes.

Maintenance & Services Ascenseur

Avenant Services

Schindler

Le Client déclare avoir pris connaissance des CGV accessibles via le lien suivant : <https://sch-cgv-nos-contrats.fr/2025-01-01>, avoir eu la possibilité de les télécharger et de les imprimer à partir du lien précité et les accepter sans réserve. Schindler a fait le choix de fournir ses Conditions Générales de Vente via un lien hypertexte afin de limiter les impressions papier.

Pour toute difficulté d'accès aux Conditions Générales de Vente, nous vous remercions de bien vouloir contacter Schindler préalablement à la signature du contrat, qui vous retransmettra lesdites CGV par courriel.

En cas de contradiction entre (i) les Conditions Générales et (ii) les Conditions Particulières (Annexe 1), les Conditions Particulières prévaudront sur les Conditions Générales.

L'Avenant est établi en deux exemplaires originaux, l'un pour le Client, l'autre pour Schindler.

Toutes les dispositions de l'Avenant ont été négociées de bonne foi entre les Parties au regard des obligations réciproques qui y sont souscrites. Les Parties reconnaissent que toute clause de l'Avenant trouve sa contrepartie dans une autre clause, participant ainsi à son économie générale.

Toutes les autres stipulations du Contrat, non modifiées par l'Avenant, restent inchangées et pleinement applicables.

Les parties ont négocié et convenu du présent Avenant, constitué de cette offre et des annexes suivantes :

Annexe 1 : Conditions particulières

Agence Loire Auvergne

Fait à : Aiguilhe ... Le 18.07.2025

Signature :



Agence Service Le Puy
2 Chemin de Jalavoux
43000 AIGUILHE

Sylvain REYNIER Tél. : 04 71 09 40 07
Responsable Agence Service
Tél : +33687403653
Email : sylvain.reynier@schindler.com

Le Client

Mairie de Aurec-sur-Loire

Nom : Vial Claude (Mairie Aurec/Loire)

Qualité : Maire

Fait à : Aurec/Loire ... Le 17.07.2025
en 2 exemplaires

Signature :



Annexe 1

Conditions particulières

Service GSM

Pour bénéficier du service GSM, l'installation doit être équipée d'un boîtier de réception GSM compatible avec la téléalarme. Dans le cadre de l'option, Schindler fournira la carte SIM et souscrira un abonnement téléphonique auprès de l'opérateur de son choix. Le Client sera facturé d'un forfait annuel par ligne téléphonique d'un montant tel qu'indiqué en entête du Contrat. Il est convenu entre les Parties qu'à l'expiration du Contrat pour quelque cause que ce soit, Schindler désactivera l'abonnement et la carte SIM dans un délai de six (6) semaines à compter de la fin du Contrat. L'abonnement téléphonique ne sera pas transférable au Client. Il sera donc de la responsabilité du Client à l'expiration du Contrat, et au plus tard dans un délai de six (6) semaines à compter de la fin du Contrat, de mettre en place un système de liaison bidirectionnelle de remplacement.

AR Prefecture

043-214300121-20250717-2025_DM_029-DE
Reçu le 01/09/2025